



Service de surveillance des communes

Service de surveillance
des communes
Rue des Gazomètres 7
Case postale 36
1211 Genève 8

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil municipal

Séance du 22 mars 2011

Présents: Mme Ariane ARLOTTI (AGT), Mme Fabienne AUBRY CONNE (L), M. Alexis BARBEY (L), M. Benaouda BELGHOUL (Ve), M. Gary BENNAIM (L), M. Bayram BOZKURT (Ve), M. Simon BRANDT (R), M. Georges BREGUET (Ve), Mme Isabelle BRUNIER (S), Mme Sandrine BURGER (Ve), M. Rémy BURRI (R), M. Mathias BUSCHBECK (Ve), Mme Anne CARRON-CESCATO (DC), Mme Maria CASARES (AGT), M. Sylvain CLAVEL (UDC), Mme Linda de COULON (L), M. Yves de MATTEIS (Ve), M. Gérard DESHUSSES (S), M. Guy DOSSAN (R), M. Alpha DRAMÉ (Ve), M. Christophe DUNNER (Ve), Mme Hélène ECUYER (AGT), Mme Vera FIGUREK (AGT), M. Jacques FINET (DC), M. Olivier FIUMELLI (R), M. Jean-Marc FROIDEVAUX (L), M. Adrien GENECAUD (R), Mme Corinne GOEHNER-DA CRUZ (S), Mme Sandra GOLAY (DC), M. Jacques HÄMMERLI (UDC), M. Pascal HOLENWEG (S), Mme Sarah KLOPMANN (Ve), Mme Véronique LATELLA (R), M. Jean-Charles LATHION (DC), M. Christian LOPEZ QUIRLAND (S), Mme Silvia MACHADO (S), Mme Charlotte MEIERHOFER (AGT), M. Roger MICHEL (S), Mme Anne MORATTI JUNG (Ve), Mme Véronique PARIS (S), M. Robert PATTARONI (DC), Mme Maria PÉREZ (AGT), Mme Frédérique PERLER-ISAAZ (Ve), Mme Annina PFUND (S), Mme Patricia RICHARD (R), M. Pascal RUBELI (UDC), M. Pierre RUMO (AGT), Mme Alexandra RYS (DC), Mme Odette SAEZ (DC), M. Armand SCHWEINGRUBER (L), Mme Marie-France SPIELMANN (AGT), Mme Martine SUMI (S), M. Olivier TAUXE (UDC), Mme Marie-Pierre THEUBET (Ve), Mme Nicole VALIQUER GRECUCCIO (S), M. Salvatore VITANZA (R), M. Alexandre WISARD (Ve), M. Christian ZAUGG (AGT).

1) Biffer ce qui ne convient pas

2) Indiquer si c'est à la demande du Conseil d'Etat, du Conseil administratif ou du Maire, ou à la demande d'au moins un quart des Conseillers municipaux, avec la date dans l'un ou l'autre cas

Le Conseil municipal, réuni en séance ¹⁾ ordinaire
²⁾ extraordinaire

3) L'affichage doit intervenir à partir du 6^e et au plus tard du 8^e jour ouvrable qui suit la date de la séance où la délibération a été adoptée (Art. 28, al. 1, LAC).

a pris la délibération suivante, qui sera affichée le: 31 mars 2011

4) Etablir un extrait séparé pour chaque objet ayant donné lieu à une délibération. Les personnes ayant quitté la salle en cours de séance doivent être ôtées.

Objet: PR-829 I

Crédit de 334 400 francs pour la réfection des toitures des bâtiments B et C de l'école de Contamines.

L'extrait doit être transmis au département, signé par la ou les personne(s) désignée(s) dans le règlement du Conseil municipal, à défaut par la ou les personne(s) habilitée(s) à signer le procès-verbal du Conseil municipal, en vertu de ce même règlement.

Joindre à chaque extrait : un exemplaire de la délibération mentionnant les votes (en cas d'unanimité, préciser le nombre de voix), ainsi que toutes pièces utiles à la prise de décision.

Un exemplaire e-mail de la délibération et des annexes est/sont à adresser à communes.administration@etat.ge.ch

Date:

25 mars 2011

Signature/s: Frédérique Perler-Isaaz, présidente

Hélène Ecuyer, secrétaire